



Comité Syndical Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers

1^{er} février 2018

Compte rendu

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS					
BRUN	Michel	1	ANDRON	Monique	
LEVEAU	Alain	1	CHATELIER	Jean-Jacques	
PEZAT	Richard	1	TAINGUY	Jérôme	
LAMOUREUX	Didier	1	FOUILHAC	Christiane	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AVINEN	Marc	1	BONNIER	Patrick	
IMMER	Françoise	1	LOPEZ	Denis	
POISBELAUD	Gérard		MONTEIL	Frank	
ROCA	Nathalie		NOGUEROLLES	Louis Pierre	
ZOGHBI	Véronique		VIANDON	Christophe	
CDC DU CREONNAIS					
FELD	Mathilde	1	COZ	Daniel	
GARZARO	Paul	1	GACHET	Pierre	
PAGES	Bernard	1	TARBES	Nicolas	
			AUBIN	Nathalie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
LAYRIS	Georges		CLEMENT	Céline	
MONGET	Alain	1	DELCROS	Francis	
BERGOGNAT	Jean-Yves		LAROZE	Philippe	
BROUSTAUT	Jean-François	1	PRADEAU	Frédéric	
MARTINEZ	Pierre-Emmanuel	1	BORAS	Jean-François	
CDC SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
BARIANT	Pierre	1	CHIRON	Patrice	
DUTRUCH	Luc		DANG	Francis	
JAGUENAUD	Pierre		DURAND	Pierre	
MARTIN	José		LAPORTE	Hubert	
PASCAL	Denis	1	PUYAU PUYALET	Henri	
PERON	Christian	1	SEIGNEUR	Jean-Louis	

Vérification du QUORUM : 13

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 15

Nombre de votants : 15

Préalable

-M. Péron est nommé secrétaire de séance.

-Validation du compte rendu du précédent comité syndical à l'unanimité.

Délibérations :

1-Accès à l'emploi titulaire : rapport, prolongation et convention avec le CDG33

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 68-1 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-1293 du 12 mars 2012 ;

Vu le bilan du plan de résorption de l'emploi précaire, le rapport sur la situation des agents contractuels et le programme d'accès à l'emploi titulaire, soumis à l'avis du Comité Technique le **31 janvier 2018**, dans les conditions prévues par l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée ;

Considérant que le dispositif d'accès à l'emploi titulaire est prolongé jusqu'au 12 mars 2018 ;

Considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences et considérant les éléments principaux du rapport pluriannuel présenté :

Bilan du 1^{er} programme pluriannuel : 1 agent titularisé en 2015

Les besoins du PETR :

Le PETR est une structure de mutualisation au service du développement de son territoire :

- Accompagnement des porteurs de projets publics et privés dans leurs projets
 - Aide à la mobilisation de co financements pour les projets accompagnés et interface avec les différents partenaires (institutionnels, têtes de réseau du territoire, communes, communautés de communes...).
- Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées par les communautés de communes et les communes, le PETR a besoin d'une ingénierie qualifiée notamment en termes de gestion financière, d'animation, de pilotage, de suivi de projet.

Effectif éligible à une titularisation : 1

Fonctions de l'agent référencé : Gestionnaire financière du Pôle et du programme Leader

Grade : attaché

Année d'accès au dispositif de sélection professionnelle : 2018

Souhait d'une convention avec le CDG pour organiser des sélections professionnelles : oui

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

- D'APPROUVER le programme sur la situation des agents contractuels tel que présenté au Comité Technique

Et DÉCIDENT en conséquence

d'ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Grades	2018	Nombre total de postes
Attaché	1	1
Nombre total de postes par année	1	1

- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants pour la création des emplois correspondant au tableau des effectifs,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce programme et à sa mise en œuvre (convention avec le centre de gestion de la Gironde notamment).

2-Dématérialisation des actes : convention

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités par voie électronique.

La présente convention relative à l'expérimentation de la télétransmission est destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes à la préfecture de la Gironde.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

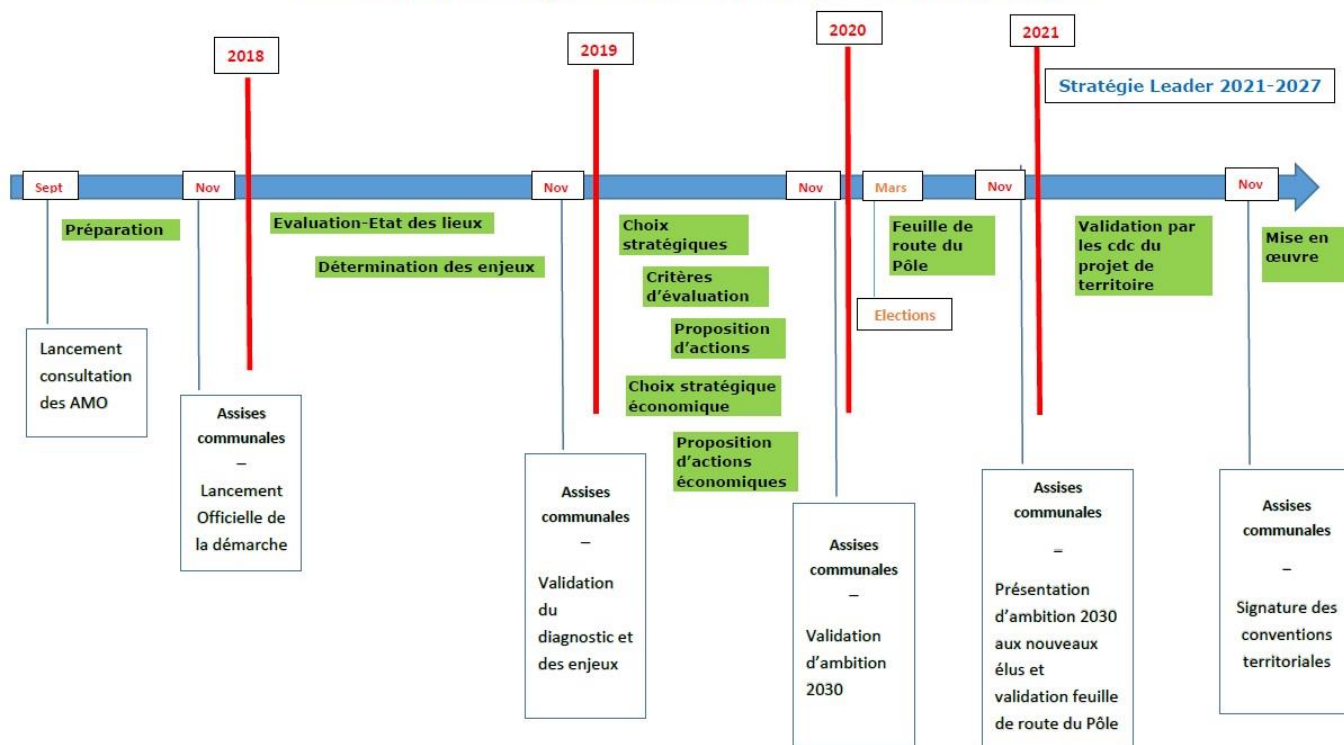
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la dématérialisation et à sa mise en œuvre (convention).

Non soumis à délibération

3-Ambition 2030 : calendrier et comité de pilotage, stage



Calendrier prévisionnel démarche « ambition 2030 »



Composition du comité de pilotage :

- le Président du Pôle
- le Président du GAL Leader
- cinq Vice-Présidents du Pôle
- cinq Présidents des Communautés de Communes
- quatre membres du Conseil de Développement (membres du Gal),
- trois chargés de mission du Pôle territorial
- cinq directeurs généraux des services des communautés de communes
- un représentant de l'agence de communication
- un représentant de l'agence stratégie de territoire

Rôles comité de pilotage :

- sélectionner les prestataires stratégie de territoire et stratégie de communication,
- suivre l'élaboration de la stratégie de territoire,
- arbitrer les choix et les proposer au comité syndical.

Moyens :

- Choix d'un prestataire pour réaliser un appui méthodologique pour l'élaboration du nouveau projet de territoire.
- Choix d'un prestataire pour réaliser un appui méthodologique et les outils de communication lors de l'élaboration de la stratégie de communication dédiée.
- Recrutement d'un stagiaire pour réaliser l'évaluation d'ambition 2020 et l'état des lieux d'ambition 2030 (validé en bureau du 12 janvier). Durée : 5 mois entre le 1^{er} avril et le 30 septembre.
- Deux agents du Pôle animent la démarche.

4-Projet Alimentaire de territoire : point d'étape

Suite à sa candidature à l'appel à projet national du Ministère de l'Agriculture pour l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial, le Pôle n'a pas été retenu au niveau national.

Cependant il a été retenu au niveau régional pour être accompagné par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (méthodologie, financements éventuels) et aboutir à une labellisation future « Projet Alimentaire Territorial ».

En parallèle, d'autres demandes de subventions sont en cours auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde et du programme Européen LEADER Cœur Entre-deux-Mers.

Les prochaines étapes de travail seront mises en place prochainement au 1^{er} trimestre 2018 avec :

- des rencontres d'acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, financeurs publics, DRAAF, associations de consommateurs, professionnels ...);
- l'élaboration du diagnostic en interne et via le recrutement d'un(e) stagiaire sur 6 mois ;
- l'organisation d'une première réunion du comité de pilotage.

Enfin, le comité de pilotage sera mixte (structures publiques et privés) et il sera demandé aux élus du comité syndical de désigner 1 élu référent par Communauté de communes afin d'assurer le suivi et la diffusion des résultats :

Vice-Président du Pôle Référent	M. MONGET
Cdc Coteaux Bordelais	Mme IMMER
Cdc Créonnais	M. PAGES (positionné en CS de 2017)
Cdc Portes Entre-deux-Mers	M. MARTINEZ
Cdc Rurales de l'Entre-deux-Mers	M. PEZAT
Cdc Secteur de Saint-Loubès	M. MARTIN (positionné en CS de 2017)

Les remarques sont les suivantes :

M. Faye, M. Sollens : il est nécessaire de ne pas reproduire ce qui est déjà fait par la chambre d'agriculture, plutôt travailler en partenariat.

5-OCM : point d'étape

La tranche 2 de l'Opération Collective de Modernisation – OCM 2016/2018 s'achèvera officiellement en mai 2018.

A ce jour : 7 comités de pilotage ont été organisés

20 Entreprises ont obtenu un accord de subvention

253 296 € de subventions

Entreprise	secteur d'activité	cdc	Financeur	Subvention accordée
LMP	Mécanique de précision	Portes Entre deux Mers	Département	22 500,00 €
Au Pays des Merveilles	Commerce de prêt à porter	Créonnais	FISAC	8 543,00 €
OPLN	Collecte / revente métaux	Targonnais	FISAC	16 797,00 €
Thilt	Réparation matériel de travaux publics	Portes Entre deux mers	FISAC	2 601,00 €
COREMA	Fabrication et vente d'instruments de mesure de précision	Portes Entre deux mers	REGION	6 634,00 €
Entrée Jardin	Restaurant	Coteaux de Garonne	DEPARTEMENT	10 409,00 €
La Gourmandise	Boulangerie Pâtisserie	Targonnais	DEPARTEMENT	11 123,00 €
10% Environnement	Traitement de déchets	Secteur de St Loubès	FISAC	13 828,00 €
Dripp In System	Système d'irrigation	Créonnais	FISAC et DEPARTEMENT	20 700,00 €
Modul' Ouest	Fabrication carrosseries remorques	Secteur de St Loubès	DEPARTEMENT	17 199,00 €
Pepay Cazenave	Plâtrerie Menuiserie	Vallon de l'Artole	FISAC	5 757,00 €
Cocoon et Moa	Institut de beauté et de bien être	Targonnais	FISAC	18 161,00 €
Tité Espace Vert	Espaces verts	Créonnais	FISAC	22 500,00 €
Terres Girondines	Elagage	Targonnais	REGION	22 500,00 €
Techno pieux Gironde	Pose pieux métalliques	Targonnais	REGION	21 758,00 €
Auberge d'Haux	Restaurant	Créonnais	REGION	7 846,00 €
La Table	Restaurant	Créonnais	REGION	6 800,00 €
Garage des anciennes	Garage mécanique voitures anciennes	Créonnais	REGION	2 935,00 €
Boucherie Sadiracaise	Boucherie	Créonnais	FISAC	2 294,00 €
Tabac Cadillac	Tabac cadeaux	Coteaux de Garonne	FISAC et REGION	12 411,00 €

Tableau d'engagements financiers des Comités de Pilotage OCM au 31 décembre 2017

Un comité complémentaire est organisé le 2 mars car une entreprise subventionnée n'a pas obtenu son permis de construire ce qui libère des fonds (entre 10 et 13 K€). Un nouveau dossier est à l'étude et sera présenté le 2 mars.

6-Périmètre du PETR au 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, le Pôle Territorial compte 91 communes et 5 Communautés de communes.

Retrait de la Communauté des communes « Convergence Garonne » et des communes de Cardan et Escoussans.

Intégration de la commune de Camiac et Saint-Denis sur la Cdc du Créonnais.

A noter que pour la première fois la population totale a passé la barre symbolique des 100 000 habitants avec un chiffre de 100 317 habitants.

Questions diverses :

Programme Leader – post 2020:

M. Péron indique que l'Europe réfléchit à l'opportunité de maintenir ou non les programmes tels que Leader après 2020. Il est nécessaire de faire remonter l'intérêt de ce type de programme pour un territoire. Des rencontres ont lieu avec la Vice-Présidente Régionale référente sur le sujet.

Quartier campagnard durable de Targon – projet habitat jeune :

M. Pezat : une réunion s'est tenue avec M. le Sous-Préfet de Langon le 1^{er} février concernant le projet d'habitat jeune de Targon. M. le Sous-Préfet a indiqué qu'il était nécessaire pour que ce projet soit notamment financé, qu'il fasse partie d'un programme plus large de 40 à 50 places sur 4 à 5 lieux dans un espace rural. Il est donc nécessaire que d'autres projets se fassent connaître d'ici à juin 2018.

M. Leveau a proposé que le Pôle organise une rencontre pour informer sur le sujet et identifier d'autres projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.